

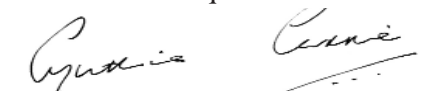
Conseil national des produits agricoles

FOCUS Bulletin

Nos meilleurs vœux

Comme la fin de l'année 2003 approche, les membres et le personnel du Conseil national des produits agricoles profitent de l'occasion pour souhaiter à tous nos lecteurs et partenaires de l'industrie, ainsi qu'à leur personnel et à leur famille, une joyeuse et heureuse saison des Fêtes et une prospère nouvelle année.

Il nous a fait plaisir de travailler avec vous au cours de l'année qui se termine et nous sommes confiants que la nouvelle année sera productive et stimulante.



La présidente du Conseil,
Cynthia Currie

Nomination du nouveau ministre

M. Robert Speller (Haldimand-Norfolk-Brant) a été nommé ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Quand la présidente du Conseil, Cynthia Currie, a appris la nomination du ministre, elle a dit " Personnellement, je suis extrêmement contente que le premier ministre Martin ait décidé de nommer Bob Speller nouveau ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. C'est avec plaisir que je travaillerai avec le nouveau ministre, que je connais depuis de nombreuses années." Elle ajoute " Son expérience sera d'un très grand atout dans son travail avec l'industrie agroalimentaire canadienne. "

Le ministre Speller a été élu pour la première fois à la Chambre de Communes en 1988. Tout récemment, il était membre du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, et membre du Sous-comité du commerce, des différends commerciaux et des investissements internationaux. Il a présidé le Groupe de travail libéral sur les voies de l'avenir dans l'agriculture (créé par le premier ministre), le Caucus libéral des députés des régions rurales et le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire. M. Speller a été secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international et membre du Comité du caucus sur l'acier et du Conseil interparlementaire conjoint.

En outre, le premier ministre a nommé M. Mark Eyking secrétaire parlementaire du ministre (Agroalimentaire) et M. Georges Farrah secrétaire parlementaire du ministre (Développement rural).

DANS CE NUMÉRO

- * Nouveau ministre
- * Affaires du Conseil
- * Le Conseil entendra un appel
- * Mise en oeuvre de pratiques
- * Nouvel agent au Conseil
- * Mise à jour sur le portefeuille
- * Affaires des offices

COMMENTAIRES ou QUESTIONS

Conseil national des produits agricoles
Édifice Canada
10^e étage
344, rue Slater
Ottawa (Ontario)
K1R 7Y3
Courriel : nfpcweb@agr.gc.ca
Téléphone : (613) 995-6752
Télécopieur : (613) 995-2097



Affaires du Conseil

La présidente assiste à une rencontre avec le premier ministre

Le lundi 15 décembre, la présidente du Conseil, Cynthia Currie, s'est jointe à plusieurs centaines de cadres supérieurs de la fonction publique qui ont assisté à une rencontre avec le premier ministre Martin. À son retour de la rencontre, la présidente du Conseil, Cynthia Currie, a informé le personnel que " Nous abordons une période stimulante, remplie de défis. La nouvelle administration tient à changer le mode de fonctionnement du Canada. Je suis assurée que cette nouvelle approche sera avantageuse pour nous tous et pour le Canada, le gouvernement définissant de nouvelles positions sur un grand éventail de fronts."

Le premier ministre s'est engagé à modifier le mode de fonctionnement du gouvernement, à être plus sensible aux besoins des provinces et des villes, à travailler à l'élimination ou à la réduction des disparités entre les provinces et les villes canadiennes. Entre autres, il a l'intention de réévaluer, en vue de l'améliorer, le rôle que joue le Canada sur la scène internationale, de sorte que notre pays puisse exercer sa souveraineté avec une plus grande assurance. Une autre importante priorité du premier ministre sera de régler certains problèmes qui affectent depuis fort longtemps les collectivités autochtones.

Le premier ministre a parlé du rôle des secrétaires parlementaires, qui diffèrera de celui que ces députés exerçaient dans les administrations antérieures. Les secrétaires parlementaires seront beaucoup plus actifs et ils auront des contacts beaucoup plus étroits avec les ministères et organismes.

Réunion du Conseil

Le Conseil avait un ordre du jour très serré durant sa réunion de deux jours, les 16 et 17 décembre 2003. Trois des quatre offices canadiens de commercialisation des oeufs et de la volaille ont présenté des exposés. L'Office canadien de recherche, de développement des marchés et de promotion des bovins de boucherie était aussi présent et il a donné au Conseil un rapport d'étape et une mise à jour sur ses activités. Le Conseil a aussi rencontré les représentants du Conseil canadien des transformateurs d'oeufs et de volailles (CCTOV) et de l'Association canadienne des surtransformateurs de volaille, et il a pris part à un dialogue informatif concernant les activités et les développements dans le secteur de la volaille et des oeufs.

Vu que le Conseil avait reçu une plainte contestant des décisions prises par l'OCCO, il a été incapable de rencontrer le comité exécutif de l'OCCO pour le

moment. La plainte touche une demande faite par cet office visant l'approbation préalable de son Règlement sur le contingentement et de son Ordonnance sur les redevances à payer.

OCCOIPC

Durant la réunion tenue cette semaine, le Conseil a approuvé au préalable le Règlement de l'Office canadien de commercialisation des oeufs d'incubation de poulets de chair sur le contingentement (préliminaire pour 2004), qui applique dans les provinces signataires une quantité de 624 089 286 oeufs d'incubation de poulets à chair. Ce contingent s'applique à la période débutant le 1^{er} janvier 2004 et prenant fin le 31 décembre 2004.

OCCO

Plainte des signataires de la Saskatchewan

Le 12 décembre, le Conseil a reçu une lettre des trois signataires de la Saskatchewan qui ont souscrit à l'Accord fédéral-provincial-territorial des oeufs, demandant que le Conseil refuse d'approuver au préalable le Règlement sur le contingentement et l'Ordonnance sur les redevances à payer de l'OCCO pour 2004.

Lors de sa réunion du 16 décembre, le Conseil a examiné la demande des signataires de la Saskatchewan et il a décidé de tenir une audience sur la plainte de la Saskatchewan. Une fois que les plaignantes auront été consultées, le Conseil fixera la date de l'audience.

Plainte des signataires de la C.-B.

Le 17 décembre, le Conseil a reçu une lettre des trois signataires de la Colombie-Britannique qui ont souscrit à l'Accord fédéral-provincial-territorial des oeufs, déposant une plainte concernant le Règlement sur le contingentement et l'Ordonnance sur les redevances à payer de l'OCCO pour 2004. Au moment de la rédaction du présent bulletin, le Conseil n'avait pas examiné le bien-fondé de la plainte.

PPC

Le Conseil a aussi approuvé au préalable une modification visant à proroger jusqu'au 31 décembre 2004 l'Ordonnance sur les redevances à payer pour la commercialisation des poulets au Canada. Le taux de prélèvement que les PPC demandent au Conseil d'approuver au préalable est une combinaison du taux de prélèvement des PPC (0,44 cent/kg) et du taux imposé par l'office provincial de commercialisation concerné. Restant inchangé par rapport à 2003, le prélèvement total imposé aux producteurs par

kilogramme, poids vif, entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2004.

OCCD

Le Conseil a approuvé au préalable une modification visant à proroger jusqu'au 31 décembre 2004 l'Ordonnance sur les redevances à payer pour la commercialisation des dindons du Canada et à modifier les taux provinciaux de prélèvement. Le taux de prélèvement approuvé au préalable par le Conseil est une combinaison du prélèvement de l'OCCD (1,6 cent/kg, poids vif) et du prélèvement qu'impose l'office de commercialisation provincial concerné. À compter du 1^{er} janvier 2004, les provinces de la C.-B., de la N.-É. et du N.-B. changeront la partie provinciale du prélèvement total.

Le Conseil donne une session d'information à une délégation

Le 19 novembre 2003, le CNPA a donné une session d'information à une délégation chinoise en visite. Le groupe de 17 personnes était composé de représentants des gouvernements national et provinciaux chinois, d'universitaires et de gens d'affaires. Leur visite au Canada constituait une mission d'information en vue de mieux comprendre les secteurs canadiens de la volaille, du lait et du bétail, ainsi que les cadres législatif et réglementaire, leurs programmes et leurs organisations. Durant son séjour au Canada, la délégation a rencontré les Producteurs de poulet de l'Ontario, qui a organisé la visite des installations d'un producteur de poulet à chair et d'une usine de transformation du poulet.

Lorsque le chef de mission, M. Liu Yongtai, a remercié le CNPA de son exposé, il a exprimé son appréciation pour le chaleureux accueil et pour l'information que son groupe avait reçus au Canada. Il a dit que le gouvernement chinois examine divers modèles de production que son pays pourrait adapter pour mieux développer son secteur agricole.

Le Conseil entendra un appel

Le Conseil a fixé au 9 mars 2004 l'audience de la plainte déposée par le Conseil canadien des oeufs et de la volaille (CCTOV) concernant la décision prise par les Producteurs de poulet du Canada (PPC) en vue de réduire le coefficient de conversion des quarts de poulet - cuisses pour son programme de développement des marchés. En juillet, les PPC avaient décidé de réduire leur coefficient de conversion des quarts de

poulet - cuisses pour son programme de développement des marchés. Leur motif à l'appui de cette décision était que le coefficient réduit serait plus conforme au rendement réel sur le marché d'aujourd'hui par rapport à celui de l'année de lancement du programme (1997). Le CCTOV croit que la réduction du coefficient causerait des préjudices aux exportateurs et aurait des incidences négatives sur les ventes de poulet frais sur le marché intérieur.

Par la suite, le CCTOV a communiqué avec le Conseil pour demander la tenue d'une audience. À la suggestion du Conseil, les PPC et le CCTOV se sont rencontrés, mais ont été incapables de résoudre leur différend. Toutefois, les deux organismes ont convenu d'un délai dans la mise en oeuvre du nouveau coefficient, de sorte que les deux parties aient le temps nécessaire à la fois pour examiner les incidences de la décision et pour tenir une audience, le cas échéant. La mise en oeuvre du changement est maintenant prévue pour la période A-60 (débutant le 1^{er} août 2004). Les PPC ont en outre décidé de réévaluer la question et d'entendre le point de vue de tous les intervenants lors d'une réunion que tiendra le Comité de développement des marchés en janvier 2004.

Mise en oeuvre de pratiques de contrôleur moderne

La mise en oeuvre de pratiques de contrôleur moderne est entamée au Conseil national des produits agricoles. Le gouvernement fédéral a attribué une priorité élevée à la modernisation des pratiques de gestion des ministères et organismes. La fonction de contrôleur moderne rassemble tous les éléments d'un cadre de gestion, notamment le leadership stratégique, une solide planification opérationnelle, la gestion du risque, le partage de valeurs et d'un code de déontologie, la motivation du personnel, l'information sur le rendement intégré, la clarté dans la responsabilisation et la rigueur dans la gérance. Tous ces éléments sont cruciaux pour la modernisation des pratiques de gestion.

Le Conseil a entamé une étude de l'évaluation de la capacité des processus opérationnels internes du Conseil. Sur la base des constatations et du rapport qui en résulteront, le Conseil repérera une série de projets qui pourraient être mis en place au cours des trois prochaines années. Ces projets aideront le Conseil à établir des politiques et des processus à l'appui du plan stratégique du Conseil pour la période 2003-2006 en vue d'améliorer l'efficacité et l'intégrité de sa gestion.

Nouvel agent au Conseil

Kevin McBain s'est joint au personnel du Conseil, à titre de conseiller en denrée, le 1^{er} décembre 2003. Kevin arrive d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, où il a travaillé pendant huit ans, son plus récent poste ayant été celui de conseiller principal pour le portefeuille. Il est né et a été élevé sur une exploitation de poulet au nord de la ville de Québec. L'arrivée de Kevin au Conseil s'inscrit dans notre plan actif de succession.

Mise à jour sur le portefeuille

Le ministre Vanclief annonce sa retraite

Le ministre Lyle Vanclief a annoncé son intention de se retirer de la politique fédérale, ayant occupé avec succès pendant six ans et demi le poste de ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et ayant représenté pendant 15 ans la circonscription de Prince Edward-Hastings. Durant la conférence de presse qu'il a donnée le 11 décembre 2003, il a déclaré qu'il resterait député pour représenter sa circonscription jusqu'à la prochaine élection fédérale, que l'on attend pour le printemps 2004.

Lorsque la présidente du Conseil, Cynthia Currie, a appris que le ministre prenait sa retraite, elle a dit : " J'ai connu le ministre et j'ai personnellement travaillé avec lui pendant de nombreuses années, lorsqu'il était député dans l'opposition. C'est un homme intègre qui a beaucoup accompli pour le secteur agricole canadien. Je peux attester de son grand acharnement au travail en vue de faire progresser la situation des agriculteurs canadiens sur de nombreux fronts. "

Création de l'Institut canadien de recherches stratégiques en agriculture

Le 5 décembre 2003, le ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, Lyle Vanclief, a annoncé la création de l'Institut canadien de recherches stratégiques en agriculture, un nouvel organisme autonome qui conseillera le gouvernement et participera de façon indépendante au débat continu sur les

politiques. Cet organisme réunira certains des meilleurs penseurs au Canada, qui mettront l'accent sur les grandes questions stratégiques et établiront une vision bien définie pour le secteur.

L'Institut aura pour mandat d'examiner des solutions de rechange aux nouveaux enjeux avant qu'ils ne deviennent des problèmes, d'exprimer des points de vue équilibrés sur des questions délicates et de fournir des conseils et une opinion indépendante, par rapport à l'industrie et au gouvernement, lorsque des décisions stratégiques sont prises. L'Institut servira de tribune pour intégrer les résultats de recherche et l'expertise du milieu universitaire, de l'industrie et d'autres organismes de recherche dans le débat d'orientation. Dans le cadre de ce travail, il fera la synthèse des recherches stratégiques actuelles, cerner les lacunes au chapitre des connaissances, définira les priorités en matière de recherche et commandera des projets de recherche clés.

Affaires des offices

Nouvelles de l'OCCD

L'OCCD travaille, avec l'aide de la firme de publicité Ambrose Carr Linton Carroll Inc. (ACLIC), à la restructuration de sa campagne de publicité pour 2004. ACLIC a recommandé une campagne nationale à la télévision et dans la presse écrite. La publicité sera concentrée durant les périodes de demande de dindon autres que de pointe : après les Fêtes (février) jusqu'à l'Action de grâce (septembre).

La publicité sera faite surtout à la télévision, sous forme d'annonces de 15 secondes passant sur les réseaux et les canaux spécialisés à compter de février 2004. Pour compléter la publicité télévisée, l'OCCD fera paraître des annonces dans la presse écrite à compter d'avril 2004. Élément nouveau, la nouvelle campagne fera appel à des dessins animés pour suggérer que le dindon constitue un excellent substitut pour le poulet, le boeuf et le porc. L'OCCD remplacera son site web actuel www.turkeytuesday.ca par www.turkeyfordinner.ca, qui met davantage l'accent sur l'insertion du dindon dans le menu quotidien tout au long de l'année.

Réunions à venir

| | | |
|------------|--|----------|
| 28-29 jan. | Producteurs de poulet du Canada | (Ottawa) |
| 4-5 fév. | Office canadien de commercialisation des oeufs | (Ottawa) |
| 9-11 fév. | Conseil canadien des transformateurs d'oeufs et de volailles | (Ottawa) |